



Alerte en fiscalité canadienne

Faits saillants du budget du Yukon 2018-2019

Le 7 mars 2018

Le 1^{er} mars 2018, M. Sandy Silver, ministre des Finances et premier ministre du Yukon, a déposé le budget du territoire pour 2018-2019 devant l'Assemblée législative.

Le budget présente une perspective budgétaire légèrement plus optimiste que celui de 2017, en raison d'une croissance plus solide, d'un marché de l'emploi plus résilient et d'une augmentation des activités dans le secteur des mines et du tourisme.

Le budget présente un plan d'immobilisations sur cinq ans qui met en relief les principaux projets d'infrastructure du Yukon et prévoit des plans à long terme de dépenses en capital sur le territoire. Le processus de planification des immobilisations est qualifié de plus transparent afin de réduire les obstacles à l'octroi de contrats gouvernementaux aux Premières Nations et aux entreprises locales.

Perspectives budgétaires et économiques

La croissance du PIB réel pour 2017 est estimée à 0,9 %. Les perspectives à moyen terme sont mixtes : 2018 et 2019 affichent une solide croissance de 4,4 % et de

7,3 %, respectivement, tandis que 2020 serait caractérisée par une croissance modeste du PIB réel de 2,1 %.

Le taux de chômage pour 2018 devrait augmenter légèrement et atteindre 4,3 %.

Dans son discours sur le budget, le ministre des Finances a prévu un déficit de 4,5 millions de dollars pour 2018-2019 (sur une base non consolidée), comparativement à un surplus de 6,3 millions de dollars pour 2017-2018, selon le budget supplémentaire des dépenses du territoire. Un autre déficit d'un montant de 6,9 millions de dollars est prévu pour 2019-2020.

Le gouvernement a reçu le rapport final du groupe consultatif financier, qui a recueilli les observations d'un groupe composé de Yukonnais, de membres des Premières Nations et de membres d'administrations municipales. Le gouvernement a rejeté certaines options, comme l'introduction d'une taxe de vente harmonisée, mais prévoit suivre trois des recommandations du groupe consultatif, qui se traduiront par les mesures suivantes : effectuer un examen exhaustif de la Santé et des services sociaux; augmenter l'efficacité et l'efficacité de la prestation de l'ensemble des services à la population du Yukon; et déterminer des occasions pour le gouvernement du Yukon de cesser d'exécuter des tâches qui, ailleurs au Canada, sont accomplies par le secteur privé. Le gouvernement prévoit fournir plus de détails sur ces initiatives tout au long de 2018.

Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers

Aucun changement aux taux d'imposition sur le revenu des particuliers n'a été annoncé dans ce budget. Par conséquent, les taux d'imposition sur le revenu des particuliers demeurent les suivants pour 2018 :

Taux marginaux combinés (fédéral et Yukon) les plus élevés pour les particuliers	
Intérêts et revenu ordinaire	45,80/48,00 %
Gains en capital	22,90/24,00 %
Dividendes déterminés	25,89/28,93 %
Dividendes non déterminés	38,87/41,42 %

Remarque : Le taux le moins élevé s'applique aux revenus se situant entre 205 842 \$ et 500 000 \$; le taux le plus élevé s'applique aux revenus supérieurs à 500 000 \$.

Mesures visant l'impôt sur le revenu des sociétés

Aucun changement n'a également été apporté aux taux d'imposition des sociétés. Par conséquent, les taux d'imposition des sociétés demeurent comme suit pour 2018 :

Taux d'imposition des sociétés au Yukon – année civile 2018		
	Yukon	Taux combinés (fédéral et Yukon)
Taux général d'imposition des sociétés	12,0 %	27,0 %
Taux d'imposition sur les bénéfices de fabrication et de transformation	2,5 %	17,5 %
Taux d'imposition sur les bénéfices de fabrication et de transformation (petites entreprises)	1,5 %	11,5 %
Taux d'imposition des petites entreprises	2,0 %	12,0 %

Remarque : Il est présumé que la réduction du taux d'imposition fédéral des petites entreprises déjà annoncée sera sanctionnée par la loi et que le taux d'imposition des petites entreprises passera de 10,50 % à 10,00 % au 1^{er} janvier 2018; cette réduction a été confirmée dans le budget fédéral déposé le 27 février 2018.

Autres mesures

Comme il a été annoncé dans un communiqué précédent et confirmé dans le budget, le taux d'imposition sur les cigarettes et le tabac en vrac passera de 25 cents par cigarette ou gramme à 30 cents le 1^{er} avril 2018.

À la suite de la légalisation du cannabis, le gouvernement du Yukon s'attend à recevoir 75 % des revenus du droit d'accise fédéral sur le cannabis qui seront générés sur le territoire en vertu d'une entente de deux ans qui n'a pas encore été officialisée. Le Yukon s'attend également à recevoir une part équitable des recettes du droit d'accise fédéral sur la vente de cannabis qui seront générées au Canada en excédent des 100 premiers millions de dollars des recettes fédérales générées par le droit d'accise fédéral sur le cannabis.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le [site web du ministère des Finances](#).

Votre équipe de spécialistes :

Albert Baker

Leader national de la politique fiscale

Tél. : 416-643-8753

Fatima Laher

Leader nationale, Clients et secteurs, Fiscalité

Tél. : 416-601-6570

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judiciaires d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans de nombreux secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500MD par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Pour en apprendre davantage sur la façon dont les quelque 264 000 professionnels de Deloitte ont une influence marquante – y compris les 9 400 professionnels au Canada – veuillez nous suivre sur LinkedIn, Twitter ou Facebook.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Deloitte souhaite offrir sur demande ses publications dans des formats accessibles et des aides à la communication.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.